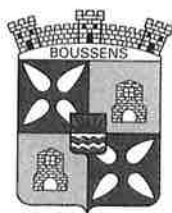


Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE – RENDU  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2019**

**Présents** : MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

**Absente** : Mme TONELLO

**Absent excusé** : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)

**Secrétaire de séance** : Madame DALLA-ZANNA

Ouverture de la séance à 19 h 05.

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- ✓ Défense de l'enseignement de la langue occitane
- ✓ Achat d'illuminations de Noël

Le compte-rendu de la séance du **10.01.2019** a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jérémy PEREZ, urbaniste-géographe auto entrepreneur, co-traitant dans le cadre du marché de « **Révision du PLU** » conclu avec la société E2D souhaite **sous-traiter certaines prestations pour un montant de 2 000 € TTC à la société ALTEREO de Toulouse.**

Marché de sous-traitance accepté à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à notre **demande de branchement collectif de 8 logements**, le SDEHG a réalisé l'étude dont le montant estimatif de la dépense s'élèvera à **11 023 € TTC. La part communale est évaluée à 3 307 € TTC maximum.**

La part communale est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais **des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG**. Il nous est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum** de participation communale.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un **avenant à l'accord-cadre à bons de commande N° 2016-07 Maçonnerie** attribué à la **SAS Comminges Bâtiment** pour 4 ans doit être établi pour modifier le montant initial du marché afin d'atteindre l'échéance de 2020. Monsieur le Maire propose une plus-value de **15%**.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un **avenant à l'accord-cadre bons de commande N° 2017-14 vidéo protection** attribué à la **Société SCOPELEC** pour 4 ans doit être établi afin de permettre l'extension du système de vidéo protection. Une plus-value de **15 %** serait souhaitable.

Souhait adopté à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire présente **l'avant-projet du futur lotissement pour validation** et demande à l'Assemblée, d'autoriser la SCP Dessens-Francesconi à demander la permission de voirie et à procéder à l'élaboration de la demande de permis d'aménager pour un montant HT de 7 130 €, y compris la participation de l'architecte au PAPE (Projet Architectural Paysager et Environnemental).  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7°- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental pour la construction de la salle de Padel. Le Conseil départemental demande aujourd'hui de **mettre cette salle à disposition des élèves des collèges publics** et présente à la signature la convention nécessaire à cet effet.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8°- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la surcharge de travail de Madame DARMANI qui ne lui permet plus d'exercer efficacement sa fonction d'assistant de prévention. Monsieur le Maire **propose de désigner Monsieur GUIRAL Jean-Yves en qualité d'assistant de prévention.**  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9°- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enseignement de la langue occitane est en danger suite à la réforme des lycées. Monsieur le Maire propose que soit **demandé au Ministre de l'Éducation Nationale de rétablir l'enseignement de la langue occitane.**  
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

10°- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu **de poursuivre l'équipement d'illuminations de Noël** dans les rues du Village. Un devis a été demandé à la Société SEDI qui propose ce matériel pour un montant total HT de 1 986.65 €  
Achat approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 11°- **Question diverses :**

- Monsieur le Maire fait un point sur l'avenir de la collecte des déchets verts et ménagers.
  - Monsieur RAMEAU donne un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Cazères au sujet d'un projet de mise en place d'un service de police pluri-communale.
  - Monsieur le Maire présente la liste des paysages remarquables à mentionner dans le dossier du PLU.
  - Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du « Fil d'Argent ».
  - Madame GERARD donne un compte rendu de l'Assemblée Générale des « Chœurs des 3 Vallées ».
  - Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Monsieur FARGUES Bernard.
  - Monsieur le Maire présente l'avant-projet du réaménagement du carrefour de la RD 817.
  - Madame TOUZANNE interroge sur l'ouverture de la salle de sports le dimanche.
  - Madame TOUZANNE fait des propositions quant à l'animation de Noël des enfants 2019.
  - Madame TOUZANNE signale son absence le 21 Juin 2019 et demande si elle poursuit sa recherche pour le marché nocturne.
  - Monsieur LIVOTI signale un dysfonctionnement de la centrale incendie à la salle de sports.
  - Monsieur PIZZATO signale des nids de poule Rue du Vallon et Chemin de Cabardos.
- **RAPPELS :**
- ◆ Conseil d'école le 19/02/2019 à 19h30
  - ◆ Loto Tennis le 03/03/2019
  - ◆ Thé dansant le 10/03/2019

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 20 h 45.

A BOUSSENS le 12 février 2019

